



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2015

Présents : M. DESCROUET, M. CHEVALIER, Mme PEREZ, M. GAYAUDON, Mme HOARAU, Mme BELLILI, M. FABRIANO, Mme BRUNEL, M. YAHOUEDOU, M. PEREZ, Mme JACQUET-ROLFE, Mme PAULUS, M. TSARAMANANA, Mme BARO, Mme HAMADEH, Mme TOCKO, Mme BOUMEDINE, M. BORDET, M. BODIER, Mme CAPDEVILA, Mme BON, Mme SOLIMAN, M. ZEMANEK, Mme BOURHIM, M. TRAORE

Pouvoirs : M. MINIER pouvoir à M. DESCROUET
M. VIMALASRI pouvoir à M. CHEVALIER
Mme GUERIN pouvoir à M. TRAORE

Absent non représenté : M. CHITRIT

Administration : M. LEGASA, Directeur Général des Services
M. RALLO, Directeur de Cabinet
Mme LAMPART, Directrice des Affaires Juridiques

Secrétaire de séance : Mme JACQUET-ROLFE, assistée de Mme BROCARD, Assistante de Direction

Ouverture de la Séance

L'an deux mille quatorze, le deux mars, à 20 heures 43, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire.

Le quorum est atteint.

Membres du Conseil Municipal en exercice : 29

Membres du Conseil Municipal présents et représentés: 28

Membres du Conseil Municipal absents non représentés: 1

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2014
2. Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal suite à la démission d'un Conseiller
3. Règlement Intérieur du Conseil Municipal – Modifications
4. Demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne pour le fonctionnement de l'école multisports « Planète Sports »
5. Rapport d'activité du SAN du Val d'Europe pour l'année 2013
6. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT

Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de nommer Madame JACQUET-ROLFE, Conseillère Municipale, en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvée à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2014

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2014.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **27 POUR**

M. DESCROUET ; M. CHEVALIER ; Mme PEREZ ; M. GAYAUDON ; Mme HOARAU ; M. MINIER ; Mme BELLILI ; M. FABRIANO ; Mme BRUNEL ; Mme JACQUET-ROLFE ; M. YAHOUEDEOU ; Mme TOCKO ; M. BORDET ; Mme BARO ; Mme HAMADEH ; M. VIMALASRI ; M. PEREZ ; Mme PAULUS ; M. TSARAMANANA ; Mme CAPDEVILA ; M. BODIER ; Mme BOUMEDINE ; Mme SOLIMAN ; Mme BOURHIM ; M. ZEMANEK ; Mme GUERIN ; M. TRAORE,

- **AYANT DONNE POUVOIR :**

M. MINIER ; M. VIMALASRI ; Mme GUERIN

- **1 ABSTENTION :**

M. TRAORE

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

2. Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal suite à la démission d'un Conseiller

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courrier du 1^{er} janvier 2015, Monsieur Hichem MRABET a communiqué au Maire de Serris sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Cette démission est effective à compter de la réception dudit courrier, soit le 2 janvier 2015. Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant de l'Etat a été informé de cette démission, le 13 février dernier.

Comme le prévoit le Code Electoral dans son article L. 270, 1^{er} alinéa, Madame Aurélie BON, en qualité de suivant de la liste « Ensemble pour Serris », a été appelée à siéger au sein du Conseil Municipal. Celle-ci en a été informée par courrier le 13 février 2015 et a fait part de son accord pour occuper le siège de Conseiller Municipal devenu vacant.

Madame Aurélie BON est également installée en lieu et place de son prédécesseur au sein des commissions communales suivantes :

- Commission Aménagement,
- Commission Travaux et Cadre de Vie,
- Commission Vie Educative.

Il vous est proposé de prendre acte de cette modification de la composition du Conseil Municipal de Serris et d'approuver sa nomination aux commissions communales susvisées.

1. Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Aurélie BON en tant que Conseillère Municipale.

2. Le Conseil Municipal élit Madame Aurélie BON comme membre des Commissions Communales ci-dessous :
- Commission Aménagement,
 - Commission Travaux et Cadre de Vie,
 - Commission Vie Educative.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **28 POUR**

M. DESCROUET ; M. CHEVALIER ; Mme PEREZ ; M. GAYAUDON ; Mme HOARAU ; M. MINIER ; Mme BELLILI ; M. FABRIANO ; Mme BRUNEL ; Mme JACQUET-ROLFE ; M. YAHOUEDEOU ; Mme TOCKO ; M. BORDET ; Mme BARO ; Mme HAMADEH ; M. VIMALASRI ; M. PEREZ ; Mme PAULUS ; M. TSARAMANANA ; Mme CAPDEVILA ; Mme BON ; M. BODIER ; Mme BOUMEDINE ; Mme SOLIMAN ; Mme BOURHIM ; M. ZEMANEK ; Mme GUERIN ; M. TRAORE,

- **AYANT DONNE POUVOIR :**

M. MINIER ; M. VIMALASRI ; Mme GUERIN

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

3. Règlement Intérieur du Conseil Municipal – Modifications

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 22 septembre 2014, le Conseil Municipal de la ville de Serris a établi son règlement intérieur conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 30 septembre 2014, le règlement intérieur du Conseil Municipal a été soumis au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Torcy. Monsieur le Sous-Préfet a formulé plusieurs observations afin que le Conseil Municipal puisse procéder à quelques précisions et modifications.

Par ailleurs, qu'il a été constaté des erreurs de numérotation dans le règlement intérieur du 22 septembre 2014, et que l'article 18 n'existait pas, il est bon de procéder à une nouvelle numérotation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications ci-dessous au règlement intérieur :

- **Article 22 relatif aux débats ordinaires** : suppression du paragraphe relatif à l'ajout d'un point à l'ordre de jour. (devient l'article 21)
- **Article 23 relatif questions diverses**, il est ajouté à la phrase suivante, « *la durée consacrée à ces parties de la séance pourra être limitée à 15 minutes au total* », la précision suivante « *pour des contraintes particulières d'organisation de séance* ». (devient l'article 22)
- **Article 24 relatif aux amendements**, la phrase suivante « *aucun amendement visant à introduire une dépense supplémentaire ou diminuer une recette municipale n'est recevable* » est remplacée par « *les amendements ayant pour objet d'augmenter une dépense ou de diminuer une recette, ne sont recevables que s'ils prévoient en compensation la diminution d'une autre dépense ou l'augmentation d'une autre recette* ». (devient l'article 23)
- **Article 26 relatif au débat d'orientation budgétaire** est complété ainsi : « *conformément à l'article L2312-1, le débat se porte également sur l'évolution et les caractéristique de l'endettement de la commune. le Maire en tant qu'exécutif de la commune transmettra une note de présentation contenant les éléments d'analyses prospectives, les informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et sa progression envisagée ainsi que sur les propositions de taux d'imposition de taxes locales* ». (devient l'article 25)
- **Article 30 relatif aux commissions spéciales et extra-municipales** est supprimé jusqu' à la création effective d'une de ces commissions. (était l'article 29)

Un projet de règlement modifié est parvenu à l'ensemble des Conseillers Municipaux, il vous est proposé de le valider.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

4. Demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne pour le fonctionnement de l'école multisports « Planète Sports »

Rapporteur : Monsieur Henri PEREZ

Depuis 11 ans, l'Ecole Municipale des Sports (EMS) accueille des enfants de la moyenne section de maternelle jusqu'au CM2.

Cette EMS répond aux dispositions des textes susvisés et a obtenu une autorisation de fonctionner délivrée par le Conseil Général de Seine-et-Marne. Elle répond en outre aux conditions fixées par le Département pour prétendre aux subventions accordées aux Ecoles Multisports.

Comme chaque année, après demande de subventionnement auprès du Conseil Général, celui-ci formalise les engagements réciproques liés à ce subventionnement par une convention (charte) avec la Ville de Serris au titre du financement du fonctionnement des Ecoles Multisports.

Cette convention de financement fixe notamment :

- **Les périodes de fonctionnement et durée**
 - ✓ L'EMS doit fonctionner au plus sur 36 semaines, dont 30 semaines maximum, en péri-scolaires.
- **Les activités**
 - ✓ Les activités physiques et sportives proposées doivent être adaptées à l'âge des enfants et appartenir aux 8 grands domaines suivants (sports collectifs, d'oppositions, de pleine nature ou de glisse, de raquettes, d'activités d'expression, d'athlétisme, de gymnastique et de natation).
- **La Fête départementale des EMS :**
 - ✓ L'EMS s'engage à participer à la Fête Départementale des EMS.
- **Durée de la subvention**
 - ✓ Le Département s'engage à soutenir financièrement la Commune pour un an.

Cette convention sera envoyée à la commune après étude du dossier de demande de subvention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine-et- Marne pour 2015
- à signer la convention de financement et tous documents y afférents,
- et d'accepter le versement de la subvention.

Pour 2014, le montant versé s'élevait à 6 444,00 €.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

5. Rapport d'activité du SAN du Val d'Europe pour l'année 2013

Rapporteur : Monsieur Le Maire

La ville de Serris est membre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) appelé le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe auquel elle a dévolu certaines compétences obligatoires comme par

exemple la réalisation d'équipement public, ou optionnelle comme la gestion des ordures ménagères ou encore reconnues d'intérêt communautaire comme la gestion des aires du gens du voyage....

Conformément à l'article L5211 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement (...). Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique (...) ».

Le rapport d'activité 2013 du SAN du Val d'Europe a été transmis le 4 décembre 2014; il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'en prendre Acte.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité du SAN du Val d'Europe pour l'année 2013.

6. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Date de la décision	Intitulé	Montant € TTC
25/08/2014	MAPA n°2014-08 - Location et maintenance de photocopieurs pour la commune de Serris avec la société Copyfax SAS	Partie fixe (prix globale et forfaitaire): 34 147,20 € Partie variable (bon de commande BPU) : Pas de mini. Max : 20 000 € HT/année
27/10/2014	Convention de prestation de service pour un voyage pour les aînés en Champagne pour une "exposition permanente à la célèbre famille Renoir" avec la société Sélectour les 24 et 31 octobre 2014	9 204,00 €
31/10/2014	convention de prestation de service pour le spectacle "Le petit scientifique de Noël" avec La Compagnie Compas Austral le 23 décembre 2014	6 000,00 €
03/11/2014	MAPA n° 2014-11 - Acquisition de fournitures d'illuminations pour Noël avec la société Blachere illumination SAS	40 015,88 €
06/11/2014	Convention de prestation de service pour 2 représentations pour le spectacle de Noël avec la Compagnie du Cactus le 20 décembre 2014	2 426,50 €
13/11/2014	Convention de réciprocité pour la scolarisation d'un enfant hors de la commune avec la ville de Montévrain	-
20/11/2014	Convention de partenariat entre le Collège Madeleine Renaud et la Commune pour les interventions de Mélanie DOS SANTOS pour l'élaboration du livret des délégués, soutiens de projets des jeunes délégués durant l'année scolaire 2014/2015.	A titre gracieux
25/11/2014	Convention de partenariat avec l'association Culture du Cœur de Seine-et-Marne de septembre 2014 à septembre 2015	A titre gracieux
25/11/2014	Convention de prestation de service pour l'exposition "Les femmes dans la grande guerre" du Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux du 21 au 29 octobre 2014	200,00 €
25/11/2014	Convention de projet tutoré relative à la mise en place d'un projet « Basket beat » entre le Club préados de Serris et les étudiants de DUT Carrières sociales, option Animation Sociale et Socioculturelle de Lieusaint	A titre gracieux
02/12/2014	Convention de prestation de service pour un spectacle ambulatoire d'échassiers par la Compagnie Tibodypaint le 1er décembre 2014	1 500,00 €
10/12/2014	Convention de prestation de service pour les conférences d'art moderne et contemporain avec Raphaël Fonfroide de Lafon les 13 février - 13 mars et 10 avril 2015	1 050,00 €

10/12/2014	Convention de prestation de service pour l'animation de l'atelier théâtre au collège Madeleine Renaud avec l'AC Théâtre du Val d'Europe du 7 janvier au 17 juin 2015	2 806,00 €
10/12/2014	Convention de prestation de service pour le spectacle "Grat'moi la puce que j'ai dans l'do" avec la compagnie Minute Papillon le 8 février 2015	3 206,14 €
12/12/2014	Convention de prestation de service pour "l'assistance au recrutement d'un chef de la Police Municipale" avec la société Ligth Consultant	10 800,00 €
12/12/2015	Convention relative au service de prévention des risques professionnels placée auprès du cdg 77 pour l'année 2015	Tarif journalier par personne : 345 €
12/12/2014	Convention de prestation de service pour la réalisation d'actes liés aux services de la médecine professionnelle et préventive placée auprès du cdg 77 pour l'année 2015	18 340,00 €
12/12/2014	Convention relative à l'intervention du conseiller en prévention des risques professionnels placée auprès du cdg 77 pour l'année 2015	Tarif horaire par personne : 57,50 €
12/12/2014	Convention de prestation de service pour la réalisation d'une action de formation à destination d'un agent de la collectivité "Préventions des risques et sécurité pour la licence d'exploitant" avec le Centre de formation professionnelle du technique du spectacle	1 008,00 €
12/12/2014	Convention de prestation de service pour la réalisation d'une action de formation à destination d'un agent de la collectivité avec la Société Cyril les 24 et 25 novembre 2014	770,00 €
18/12/2014	Convention de prestation de service pour l'animation de "la scène jeunes talents solidaires" avec Coffee Break Records le 29 novembre 2014	500,00 €
22/12/2014	Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour financer les investissements 2014	700 000,00 €
23/12/2014	AO 2014-07 Entretien des espaces, élagage des arbres, entretien des terrains de sports - Lot 2 Elagage des arbres avec la société Lachaux Paysage	Partie fixe (DPGF) : 16 272 € TTC Partie variable (DQE) : 8 214 € TTC
23/12/2014	AO 2014-07 Entretien des espaces, élagage des arbres, entretien des terrains de sports - Lot 3 Entretien des terrains de sport avec la société ID Verde	Partie fixe (DPGF) : 46 605,84 € TTC Partie variable (DQE) : 71 626,44€ TTC
30/12/2014	Marché de services de prestations d'assurance - Lot 1 Assurance de responsabilités civiles et risques annexes avec la société AXA France IARD	Cotisation annuelle : 5 473,87 € TTC
30/12/2014	Marché de services de prestations d'assurance - Lot 2 Assurance de la protection juridique avec la société SMACL Assurances	Cotisation annuelle : 872 € TTC
30/12/2014	Marché de services de prestations d'assurance - Lot 3 Assurance de la flotte automobile et risques annexes avec la société Breteuil assurances Courtage (mandataire) / La Parisienne	Cotisation annuelle : 15 245,98 € TTC
30/12/2014	Marché de services de prestations d'assurance - Lot 4 Assurance de dommages aux biens et risques annexes (dont bris de machines) avec la société SMACL Assurances	Cotisation annuelle : 49 937,56 € TTC (DAB) 516,87 € TT (Bris de machines informatiques)
30/12/2014	Marché de services de prestations d'assurance - Lot 5 Assurance multirisque exposition avec la société Sarre et Moselle (mandataire)/Hiscox Europe Underwriting-Hiscox France	Cotisation annuelle : 300 € TTC
30/12/2014	Marché de services de prestations d'assurance - Lot 6 Responsabilité juridique pénale des élus et des agents territoriaux avec la société Cabinet Mourey Joly (mandataire)/CFDP Assurances	Cotisation annuelle : 286,40 € TTC

30/12/2014	Convention de prestation de service pour l'intervention d'un pédiatre au sein des structures Petite Enfance	2 160,00 €
07/01/2015	Convention de prestation de service pour la maintenance des portes automatiques, sectionnelles, basculantes et des barrières automatiques - contrat annuel avec la société Segma	3 420,00 €
07/01/2015	Convention de prestation de service pour le diagnostic de contrôle de l'état de conservation des matériaux amiantés sur le groupe scolaire Jean de la Fontaine avec la société Qualiconsult	180,00 € (intervention ponctuelle)
13/01/2015	Convention d'utilisation de la salle de spectacle Alfred de Musset pour l'école de musique serrissienne pour le concert des professeurs le 17 janvier 2015	A titre gracieux
13/01/2015	Contrat de réservation pour un séjour à St Beauzire (43100 - Auvergne) avec Vacances Léo Lagrange du 06 au 15 juillet 2015	5 202,00 €
14/01/2015	Contrat de prestation de service pour la location et l'animation de 4 stands de jeux forains à l'ancienne à l'occasion de la soirée du personnel du 23 janvier 2015	2 764,20 €
14/01/2015	Contrat de location pour deux salles au Manoir de l'obélisque à Villeneuve-le-Comte à l'occasion de la soirée du personnel du 23 janvier 2015	1 800,00 €
14/01/2015	Contrat de prestation de service pour l'animation et la décoration à l'occasion de la soirée du personnel du 23 janvier 2015	1 890,00 €
14/01/2015	Contrat de prestation de service traiteur à l'occasion de la soirée du personnel du 23 janvier 2015	3 520,00 €
20/01/2015	Contrat de réservation pour un séjour à Les Assions (07140 - Rhône Alpes) avec Ceven Aventure Passion du 20 au 26 avril 2015	4 926,00 €
22/01/2015	Convention de prestation de service pour le spectacle "Les Années Folles" avec la société K'Dance Animation le 1er février 2015	1 571,95 €
28/01/2015	Convention de prestation de service pour le séjour à Ver-sur-Mer avec la société UNCMT du 6 au 13 juillet 2015	4 753,90 €

Informations diverses :

- Obtention par le SAN du Val d'Europe de la dérogation au Schéma Régional de Coopération Intercommunale
- Elections départementales : organisation des bureaux de vote
- Reconstitution historique du 8 mai 1945 (4 jours)

La séance est levée à 21H45, le 2 mars 2015

La secrétaire de Séance

Madame Géraldine JACQUET-ROLFE